

D'où vient le sifflet des locomotives

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **33 (1895)**

Heft 35

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-195100>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

— Oui. l'attacher en croix avec une corde, c'est prescrit.

— Ah !... Alors, puis-je, s'il vous plaît, la laisser ici ? Je reviens à l'instant.

— Bien.

Au bout de dix minutes, la dame revient, essoufflée, avec la ficelle réglementaire. Elle attache l'objet et le présente à nouveau.

— Voilà, j'espère que ça ira.

— Ah ! mais, c'est pour la France. Non, ça ne va pas. Il vous faut remplir ces déclarations pour les douanes.

— Comment, ces trois feuilles ?... C'est que je n'en ai jamais fait. Auriez-vous l'obligeance de les écrire. Je paierai ce qu'il faut.

— Je regrette, je n'ai pas le temps. D'ailleurs, ce n'est pas bien difficile ; tout est indiqué.

Au bout de dix minutes, avec le secours d'un monsieur complaisant, elle achève de remplir les déclarations.

— Mais ce n'est pas tout, achève le fonctionnaire, il faut cacheter cette caisse.

— Comment ! Encore ? Mon Dieu, je n'ai ici ni cachet ni cire ; je dois donc retourner à la maison ?

— Je le regrette beaucoup, mais le règlement le veut ainsi.

La dame, revenant après une demi-heure :

— Maintenant, monsieur, j'espère que tout est en ordre... Ah ! j'ai oublié de vous le demander : on peut très bien mettre une lettre dedans, n'est-ce pas ?

— Mais non ; absolument pas. Pour la France, toute communication écrite est interdite dans les colis ; il faut nécessairement l'enlever.

— Pour le coup, c'est trop fort ! Vous auriez pu me le dire avant de la cacheter.

— Il fallait me le demander, madame ; pouvais-je, moi, le deviner ? Prenez donc vos informations avant de faire un envoi.

— Que d'ennuis et de tracasseries vous me faites pour cette misérable petite caisse !

Et, pour la troisième fois, la bonne femme remporte son colis, et, chose curieuse, n'ayant pas l'air très contente.

Mais, lorsqu'elle fut revenue avec la caisse ficelée, cachetée à nouveau, allégée de la lettre, accompagnée des papiers réglementaires, voici ce qu'elle entendit :

— Madame, je remarque, d'après les déclarations, que votre envoi contient des raisins frais ; or, l'importation des raisins frais est interdite en France, à cause du phylloxéra.

(*La Gaité*, journal éphémère.)

La terra et la tabatire.

C'était la vesita à l'écoula dè Tirebondon. Ne sé pas coumeint on lè fà ora ;

mâ dein mon dzouvenò teimps, sè faillâi revoudrè po lâi allâ ; et après no z'avâi fè recità lo catsimo, on no ditâvè lo thèmo et la règle, on no fasâi liairè et on no z'interrogâvè su la granmère, la jografie, l'histoire, lo civisme et méma-meint la sphère ; après quiet on tsantâvè on part dè chaumo avoué lè quatro partiès et la bassa, on défelâvè devant lo boursier dè coumouna, que no baillivè à tsacon on batz, et on s'ein allâvè diès que dâi tiensons.

Lè dzo dévant, on sè recordâvè su cein qu'on avâi à repondrè, po que lo dzo dè la vesita on pouèssè cein débliottâ sein quequelhi. Lo régent dè Tirebondon, qu'étâi on tot mâlin, avâi dâi rubriquès po fèrè rassouveni lè z'einfants dè cein que l'aviont à derè ; mâ y'a dâi bobets pertot, et dâi iadzo lo pourro régent sè trovâvè bin eimbétâ quand clliâo nianious repondiont dâi foutaisès.

Stu régent nielliâvè, et l'avâi duè tabatirès, iena po to lè dzo et l'autra, onna balla, po la demeindze. On dzo que fasâi on aleon su la sphère, desâi âi z'einfants que la terra étâi rionda, et po lè fèrè rassouveni dè l'affèrè, l'âo montrâvè sa tabatire qu'étâi rionda coumeint 'na montro.

— Vous voyez cette tabatière, se l'âo fasâi, eh bien, pensez à sa forme si l'on vous demande comment est la terre.

Lo dzo dè la vesita, tot alla bin ; mâ quand cein vegne dè fèrè la sphère et qu'on demandâ à n'on bouébo coumeint étâi la terra, diabe lo pas que lo gosse s'ein sovegne ; adon lo régent soo sa tabatire et la montrè âo bouébo, sein fèrè asseimblant dè rein, po ne pas que la coumechon d'écoula sè démaufiâi d'o-quiè, et lâi fà :

— Voyons, mon ami, quelle est la forme de la terre ?

Lo bouébo, quand vâi la tabatire, sè rappellè dè l'affèrè ; mâ coumeint lo régent, qu'étâi assebin revou, avâi prâi la balla, que n'étâi pas la méma tzouza que l'autra, ye repond :

— Elle est ronde les jours sur semaine et carrée le dimanche !

D'où vient le sifflet des locomotives.

Au commencement de l'année 1833, la machine *Samson*, du chemin de fer de Leicester à Swannington, rencontra une charrette attelée d'un cheval au passage à niveau de Thornton. Cette charrette était chargée de beurre et d'œufs pour le marché de Leicester. Le mécanicien ne disposait comme signal d'avertissement que de la corne à main, en usage à l'époque ; et la charette, avec son contenu, fut culbutée.

L'accident fit certain bruit. M. Ashlen Bagster, directeur du chemin de fer, alla le même jour à Alton Grange, où

résidait Georges Stephenson, qui était à la fois un des administrateurs et le plus fort actionnaire de la ligne, pour lui parler de l'affaire.

Bagster demanda si l'on ne pourrait pas mettre sur la machine un sifflet qui ferait marcher la vapeur.

— L'idée est très bonne, répartit Stephenson, et il faut faire un essai.

Le premier sifflet fut établi par un fabricant d'instruments de musique du pays et donna un si bon résultat que le Conseil d'administration du chemin de fer décida d'établir de pareils sifflets sur toutes les machines de la Compagnie.

Il fallut d'abord payer le cheval, la voiture, 50 livres de beurre et 80 douzaines d'œufs cassés. Le sifflet actuel doit donc son origine à 960 œufs brisés. Puis on fit émettre un règlement interdisant la circulation des locomotives qui ne seraient pas munies d'une trompette à vapeur.

Il sagissait alors, en effet, plutôt d'une trompette que d'un sifflet proprement dit. Mais à cette sorte de trompe on substitua, sans tarder, le sifflet actuel. Dès 1836, un dessin de locomotive montre le sifflet tel que nous le connaissons. Et, de fait, les locomotives du premier chemin de fer français, celui de Saint-Germain, étaient munies du sifflet en 1843.

(*Le Voleur*.)

Curieux effets des légumes.

Les derniers massacres de Chine nous ayant appris que les bourreaux des missionnaires catholiques étaient végétariens, M. Ernest Depré a eu l'idée d'étudier l'influence que les légumes pouvaient exercer sur le cerveau. Il a été amené à diverses conclusions auxquelles nous empruntons ce qui suit :

« Le haricot est évidemment le végétal qui développe le plus le sentiment musical ; sous l'influence de ce farineux, nombre d'adultes ont embrassé des professions bruyantes : beaucoup d'instrumentistes et nombre d'artilleurs.

» Les opticiens se nourrissent généralement de lentilles. Bien que la chose soit de nature à étonner tout d'abord, elle s'explique aisément par la légende d'Esau. Le jour où il vendit à son frère Jacob son droit d'aînesse pour des lentilles, ce fut, évidemment, afin de s'établir marchand de lorgnettes.

» La carotte incite à la filouterie.

» Les petits pois poussent les commerçants à la fraude.

» Pour ce qui est de la tomate, couleur de sang... rappelez-vous les banderilles écarlates dont la vue seule détraque la raison des taureaux au point de les faire se jeter sur les hommes qui les entourent, au mépris de toute humanité ! Certes, dans les crimes du Céléste-Empire, il doit y avoir de la tomate.